



Les Cartonnages d'Anet
19 rue Hubert Baraine
28260 Anet France
Tél. +33(0)2.37.41.94.33
info@budelli.fr
<http://budelli.fr/>
N°SIRET: 672 950 201 000 18 Code APE,
NAF 212B - FR 91 672 950 201

Fait le 14/06/2016 à Anet

Déclaration de conformité

Recyclage et valorisation

Document téléchargeable sur www.budelli.fr/telechargements

Déclaration de conformité

Notre fournisseur de polypropylène alvéolé, numfour108, certifie que son produit désigné ci-dessus est :

 Agréé au contact alimentaire selon la Directive 2008/39/CE portant modification de la Directive 2002/72/CE et conforme au Règlement 10/2011. Conformité du contact alimentaire par un test de migration globale pour les aliments aqueux, acides et gras (Simulants A,B, D2)

 Conforme au Règlement 1935/2004/CE

 Conforme au Règlement 2023/2006/CE

 Conforme à la Directive 2007/1467/CE (abrogeant le Décret n° 98-638 du 20 juillet 1998 transposant en droit français la Directive 94/62/CE, modifiée par la Directive 2005/20/CE). Le produit fourni présente une teneur en métaux lourds inférieure à 100ppm.

 Conforme au Règlement CE n° 1895/2005 concernant la limitation de l'utilisation de certains dérivés époxydiques dans les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires

Et certifie ne pas avoir introduit pour la fabrication du dit produit de substances répondant aux quatre conditions ci-dessous :

 Dangereuses pour l'environnement (classées « N » selon la Directive 67/548/CE)

 Introduites intentionnellement

 A une concentration individuelle $\geq 0,1\%$ en poids

 Susceptibles d'être cédées à l'environnement lors de l'incinération ou de la mise en décharge

Et atteste donc la conformité à l'exigence concernant les substances dangereuses de l'annexe C du prEN 13428 « Emballage – Prévention par réduction à la source ». Son produit est donc conforme aux Directives 2011/65/CE « directive RoHS » et 2002/96/CE « directive DEEE ».

Son produit ne contient pas de Bisphénol A.

Recyclage et Valorisation

Pour l'élimination des ses plaques, plusieurs méthodes sont envisageables :

🏠 Incinération avec valorisation énergétique

Comme pour la majorité des polyoléfines, ses plaques disposent d'un pouvoir calorifique élevé, équivalent à l'huile de chauffage. Seuls subsistent des résidus de combustion minimes et inoffensifs.

🏠 Broyage / regranulation / extrusion

🏠 Recyclage chimique

Dans le cas, peu recommandé, d'une mise en décharge sans valorisation, ses produits ne présentent pas de danger pour l'environnement, ne contaminent ni les milieux aquatiques, ni les sols.

Sous réserve de modification de la part de notre fournisseur, ou de changement de fournisseur.